

Estimation des frais scolaires

2024-2025

Ecole Georges Désir

Frais autorisés*:

Classes	Intitulés	Prix
Gratuité scolaire d'application		
Accueil	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 54€
M1	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 54€
M2	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 54€
M3	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 54€
P1	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 70€
P2	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 70€
P3	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 70€
Gratuité scolaire pas encore d'application		
P4	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 70€
P5	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 80€
P6	Activités scolaires, culturelles et sportives	Total : 80€

* En maternelle, ils ne peuvent pas dépasser 54,11 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Piscine : Gratuit pour les habitants de la commune et les élèves de P3.
Hors commune : 2,05 € la séance.

Les séjours pédagogiques avec ou sans nuitée(s)**

Classes	Intitulés	Prix
P2 et P3	Classes vertes (5 jours sans nuitée)	70 €
P6	Classes de dépaysement*** (5 jours avec nuitées)	100 €

** En maternelle, ils ne peuvent pas dépasser 120,25 € pour l'année scolaire 2024-2025.

*** La commune intervient à hauteur de 150 € par élève pour l'année scolaire 2024-2025.

Frais facultatifs :

Classes	Intitulés	Prix
		€

Ventilation des frais :

Les frais scolaires détaillés sont publiés sur la plateforme APSchool au fur et à mesure de leur encodage et sont réclamés **mensuellement**. Les parents payent ceux-ci en acceptant les événements publiés après avoir rechargé leur portefeuille virtuel sur le Webshop.

Un décompte mensuel peut être demandé au secrétariat en cas de besoin.

Dès que le montant excède cinquante euros (50 EUR), le pouvoir organisateur, à la demande des parents, prévoit la possibilité d'un échelonnement sur plusieurs décomptes périodiques (repris dans la plateforme de gestion scolaire). Seuls les frais renseignés sur les décomptes périodiques peuvent être réclamés.